

UN RECADRAGE TARIFAIRE A LA TdE POUR LA RELANCE DU SECTEUR DE L'EAU AU TOGO

Depuis le 09 août 2019, les tarifs de facturation de consommation eau de la TdE ont connu un recadrage avec pour objectif une marche vers l'équilibre financier dans le secteur de l'eau au Togo.

Aux termes de ce recadrage qui a démarré avec la facturation du mois de JUIN 2019 (facturation en cours courant août 2019), nous disposons désormais de trois tranches pour les abonnés privés domestiques au lieu de cinq. L'Administration Publique et les Sociétés Commerciales sont facturés au tarif de la dernière tranche de facturation.

Au niveau du prix des tranches tarifaires, aucune modification n'est apparue. Sauf que la suppression de la 3^{ème} et de la 4^{ème} tranche de facturation de l'ancien tarif ramène le prix de l'actuel 3^{ème} tranche à celui de l'ancienne 5^{ème} tranche c'est-à-dire 500 F le m³.

Le tarif applicable aux bornes fontaines n'a également pas connu de modification et est resté à 265 F CFA le m³. Il en est de même du tarif applicable aux opérateurs produisant de l'eau conditionnée et aux industries minières qui est resté à 100 F CFA le m³.

Il est à noter que l'arrêté fixant les nouveaux tarifs vient en remplacement de celui de 2001 qui était jusque-là applicable aux clients de la TdE. Il vient matérialiser la volonté de l'Etat d'accompagner le secteur de l'eau afin de garantir à l'horizon l'accès à l'eau pour tous suivant les Objectifs de Développement Durable ODD. Cette volonté se traduit par l'engagement de l'Etat à revoir à la hausse la tarification de l'Administration et des Sociétés Commerciales qui passe à 500 F CFA le m³ ; ceci afin de donner un peu plus de moyens à la TdE pour atteindre ses objectifs. Cela constitue également un grand défi à relever pour la TdE qui devra rendre des comptes et répondre de l'usage qui a été fait des ressources ainsi mobilisées.

A la TdE, la Direction Générale se dit prête à relever ce défi avec l'engagement ferme du Personnel à se mobiliser derrière ce nouveau défi.

LES NOUVELLES TRANCHES TARIFAIRES A LA TdE

✓ Abonnés ordinaires

Trois tranches seront considérer :

- | | | |
|--|---|--------------|
| - De 0 m ³ à 10 m ³ | : | 190 F CFA HT |
| - De 11 m ³ à 30 m ³ | : | 380 F CFA HT |
| - De 31 m ³ et plus | : | 500 F CFA HT |

✓ Administration publiques

- Les abonnés de l'administration sont facturés à un tarif unique qui est de 500 F CFA HT

✓ Sociétés commerciales

- Les sociétés commerciales sont facturées à un tarif unique de 500 F CFA HT